ASSURANCE AUTOMOBILE | 1 HEURE

LES OBLIGATIONS DE L’ASSURÉ ET DE L’ASSUREUR

Objectifs de la formation

- Repérer les obligations de chaque partie
- Identifier les changements à déclarer
- Expliquer les conséquences d’un manquement

Durée de la formation

1 heure, vidéos et évaluation comprises.

Public et prérequis

Professionnels de l’assurance : courtiers, agents, mandataires et collaborateurs. Aucune durée minimale d’expérience professionnelle requise.

Moyens techniques et accès

Formation 100 % en ligne, à votre rythme pendant la période d’accès prévue à l’inscription. Ordinateur, tablette ou smartphone, Internet et sortie audio.

Méthodes et évaluation

Questionnaire de positionnement, cinq chapitres vidéo, QCM final et évaluation de fin de formation. Score minimum au QCM : 80 %.

Accompagnement et attestation

Assistance technico-pédagogique de 9 h à 19 h, 7 j/7. Attestation DDA à l’issue du parcours validé.

Handicap : contactez-nous pour étudier les adaptations nécessaires. aide@amjt.fr · 06 70 89 66 11

oorikas

Contenu de la formation en ligne

01. Les obligations lors de la souscription

02. Le paiement de la cotisation

03. Les changements de situation à déclarer

04. Les obligations de l’assureur

05. Gérer les manquements et leurs conséquences

Programme - novembre 2026



Votre responsable pédagogique

Julien Tabore

Formateur - Enseignant - Juriste

Responsable pédagogique Oorikas. Encadrement des parcours et accompagnement des apprenants avec l’équipe pédagogique.

aide@amjt.fr